

Mémoire présenté par le



Syndicat
des Producteurs
de Bois de l'Estrie

**dans le cadre de
la Commission sur l'avenir de l'agriculture
et de l'agroalimentaire québécois**

Mai 2007

Table des matières

- Introduction	3
- Le Syndicat des producteurs de bois de l'Estrie	4
- La mise en marché	5
- La vision d'avenir, au cœur de nos préoccupations !	
- <i>La sylviculture : un outil de développement durable</i>	7
- <i>Pour un développement vraiment durable des régions</i>	8
- <i>Une fiscalité attrayante et stimulante</i>	9
- <i>Un mot sur la ruralité</i>	10
- Conclusion	11

Développement durable, expression à la mode s'il en est une; à la mode à un point tel qu'elle en est devenue banale, utilisée qu'elle est à toutes les sauces. L'avenir de l'humanité est pourtant largement tributaire de la façon dont elle abordera et matérialisera ce concept. Face à ce défi, le Québec dispose d'atouts qui pourraient le situer au rang des nations avant-gardistes et ses forêts en constituent l'un des principaux. Le bois, en effet, par ses nombreuses propriétés, par le peu d'énergie nécessaire à sa production et surtout par son caractère renouvelable s'inscrit tout à fait dans cette vision. Il nous faudra, toutefois, miser davantage sur une sylviculture productive et responsable réalisée par des femmes et des hommes volontaires et résolus. Nous vous soumettons quelques pistes qui, à notre avis, constituent des conditions préalables à l'atteinte de ce noble objectif.

1. Introduction

L'agriculture se définissant comme étant l'ensemble des activités économiques ayant principalement pour objet la culture des terres, et d'une manière générale *l'ensemble des travaux transformant le milieu naturel pour la production de végétaux et d'animaux utiles à l'Homme*, il est donc naturel pour nous de vous rencontrer dans le cadre de la présente Commission afin de vous faire part de notre vision de l'avenir en forêt privée.

La citation suivante résume bien l'essentiel de nos propos qui suivront en particulier avec le rapport que nous entretenons avec le développement durable de notre forêt par un aménagement intensif de nos peuplements forestiers :

« Sur l'emplacement des ruines que j'avais vues en 1913, s'élèvent maintenant des fermes propres, bien crépies, qui dénotent une vie heureuse et confortable. Les vieilles sources, alimentées par les pluies et les neiges que retiennent les forêts, se sont remises à couler. On en a canalisé les eaux. À côté de chaque ferme, dans des bosquets d'érables, les bassins des fontaines débordent sur des tapis de menthes fraîches. Les villages se sont reconstruits peu à peu. Une population venue des plaines où la terre se vend cher s'est fixée dans le pays, y apportant de la jeunesse, du mouvement, de l'esprit d'aventure. On rencontre dans les chemins des hommes et des femmes bien nourris, des garçons et des filles qui savent rire et ont repris goût aux fêtes campagnardes. Si on compte l'ancienne population, méconnaissable depuis qu'elle vit avec douceur et les nouveaux venus, plus de dix mille personnes doivent leur bonheur à Elzéard Bouffier. » Jean Giono, *L'homme qui plantait des arbres*, 1953.

C'est pourquoi on doit considérer la sylviculture comme étant un outil de développement durable.

2. Le Syndicat des producteurs de bois de l'Estrie (SPBE)

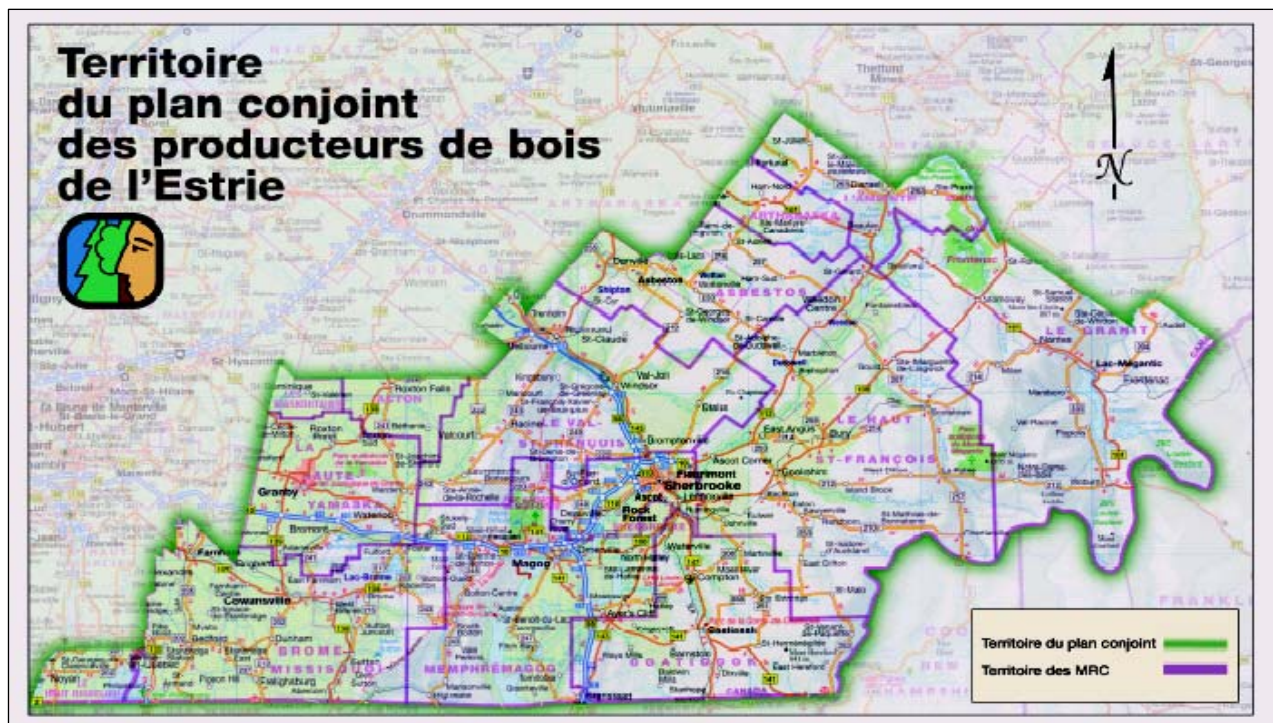
Le Syndicat est constitué en vertu de la *Loi sur les syndicats professionnels*. Le Syndicat est administré par un conseil d'administration de dix propriétaires forestiers membres du Syndicat, élus en assemblée. Il est le gestionnaire du plan conjoint des producteurs de bois de l'Estrie.

Le plan conjoint relève de la *Loi sur la mise en marché des produits agricoles, alimentaires et de la pêche*. Il s'apparente à une entente entre producteurs qui leur permet de fixer les conditions de production et de mise en marché des bois feuillus et résineux de la région de l'Estrie, destiné à une fin spécifique ou à un acheteur déterminé.

Les préoccupations du Syndicat sont fort diverses de par la nature des dossiers : sylviculture, aménagement, politiques forestières, lois et règlements, certification forestière, durabilité de la ressource, formation, etc. Son rôle déborde donc l'unique gestion du plan conjoint.

Le Syndicat regroupe 10 700 propriétaires de boisés dans les régions administratives de l'Estrie, Montérégie, Centre-du-Québec et Chaudière-Appalaches. On retrouve 14 MRC ou partie de MRC sur le territoire du plan conjoint sur lequel nous dénombrons plus de 150 municipalités. Son territoire couvre 12 400 km² dont 70% est composé de terrains forestiers productifs. Les forêts de l'Estrie sont à 94% de tenure privée. La superficie forestière appartenant aux grands propriétaires (+800 ha) totalise 1 250 km² soit l'équivalent de 10% du territoire du plan conjoint.

LA CARTE DU TERRITOIRE



3. La mise en marché

Au Syndicat, nous voulons que soit conservée et renforcée la Loi sur la mise en marché des produits agricoles, alimentaires et de la pêche. Le fait que les premiers plans conjoints mis en place dans les années cinquante le furent pour la mise en marché du bois dénote une grande vision du législateur et beaucoup de courage des producteurs concernés. **Compte tenu de la concentration de l'industrie et de la prépondérance de la forêt publique au Québec, la formule du plan conjoint s'avère plus pertinente que jamais.**

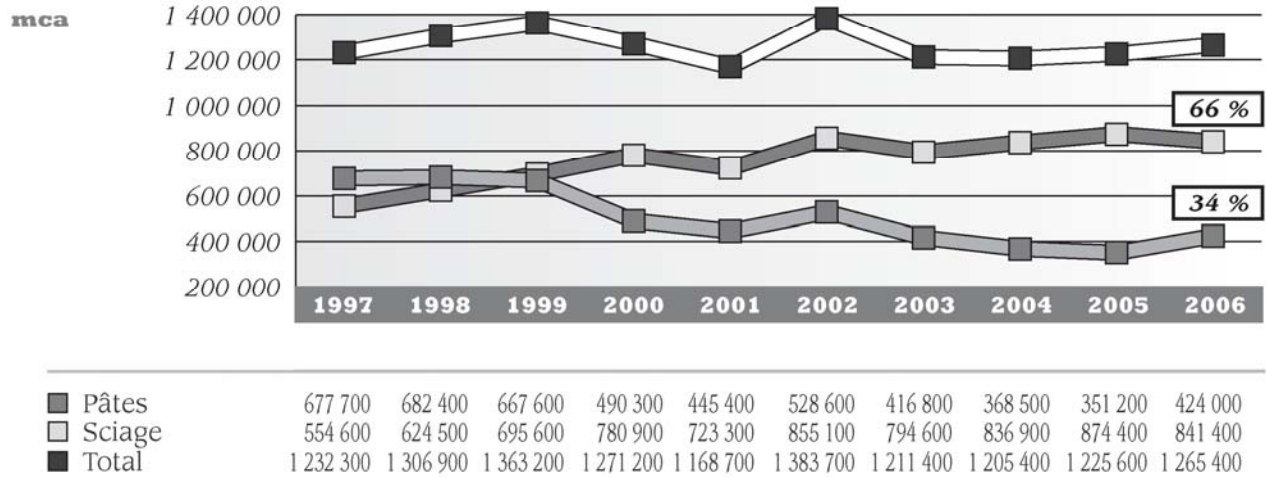
La mise en marché ordonnée des bois est l'essence même de la mise en place du Syndicat des producteurs de bois de l'Estrie en 1962. Au fil des ans, la région de l'Estrie se classe parmi les plus importants syndicats avec ses 3 000 producteurs qui produisent bon an, mal an.

Syndicats	Pâtes et papiers	Sciage et déroulage	Panneaux et autres	Total	% mise en marché
Abitibi-Témiscamingue	0	134 000	252 600	386 600	6 %
Bas-Saint-Laurent	124 100	753 200	29 700	907 000	15 %
Beauce	219 800	423 500	0	643 300	11 %
Centre-du-Québec	54 200	87 200	6 400	147 800	3 %
Côte-du-Sud	81 800	241 500	0	323 300	5 %
Estrie	297 200	596 700	0	893 900	15 %
Gaspésie	57 200	164 000	22 200	243 400	4 %
Gatineau	12 300	76 100	123 500	211 900	4 %
Labelle	38 800	91 800	107 600	238 200	4 %
Mauricie	45 800	67 900	87 400	201 100	3 %
Sud-Ouest	151 000	228 400	86 100	465 500	8 %
Pontiac	92 300	82 300	50 000	224 600	4 %
Québec	254 000	369 000	100 800	723 800	12 %
Saguenay—Lac-Saint-Jean	0	233 700	128 600	362 300	6 %
Total	1 428 500	3 549 300	994 900	5 972 700	100 %
% par volume total livré	24 %	59 %	17 %	100 %	-

1) Les facteurs de conversion utilisés pour produire ces données peuvent varier d'une région à l'autre. Se référer aux données réelles de chaque Syndicat ou Office pour plus de précision.

25

Évolution des prélèvements par destination



Pour les volumes déclarés au SPBE dont un prélevé est perçu incluant le bois d'exportation aux États-Unis.

Pour l'ensemble de l'année 2006, c'est 2 788 producteurs qui ont produit les 893 900 mètres cubes solides (mcs) (34 % de feuillus et 66% de résineux) mis en marché sur les secteurs des pâtes et papiers et du sciage.

Cette mise en marché a généré des transactions totales de 64,0 millions \$ à l'usine.

4. La vision d'avenir, au cœur de nos préoccupations !

L'avenir de la forêt privée en Estrie comme partout au Québec, passe par deux créneaux fondamentaux soient :

1. La reconnaissance de la sylviculture comme un outil de développement durable, dynamisante et au cœur de nos communautés.
2. La mise en place d'une fiscalité adaptée à la sylviculture favorisant la mise en valeur de la forêt privée.

La sylviculture : un outil de développement durable

La sylviculture est le moyen à privilégier pour réaliser *le développement durable*. Le bois, est comme matériau un produit écologique et environnemental et ce, sous toutes ses formes. Pour atteindre l'objectif de développement durable via la filière bois, il est cependant nécessaire de préserver les outils acquis au fil des ans tels que :

- . Le crédit forestier;
- . Le Programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées;
- . La Loi sur la mise en marché des produits agricoles, alimentaires et de la pêche;
- . La Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec.

La forêt privée étant au cœur du territoire sur lequel les gens vivent, nous sommes cependant très préoccupés et contraints par certaines lois et règlements adoptés par les divers paliers gouvernementaux, particulièrement au niveau municipal. Certaines municipalités ont largement débordé le cadre réglementaire pour l'application des règlements sur l'abatage d'arbres et nous avons aussi observé un transfert important du fardeau fiscal des résidents aux propriétaires forestiers au cours de la dernière décennie.

Il faut absolument que l'État du Québec donne une priorité à sa politique forestière concernant la forêt privée sur toute Loi et règlement en vigueur ou à venir.

Face aux problèmes actuels de l'industrie forestière qui n'a pas su faire le virage à temps, la sylviculture pratiquée en forêt privée est la solution environnementale toute indiquée pour contribuer à régler la crise structurelle que vit cette industrie. À titre d'exemple, la forêt privée est à proximité des usines de transformation permettant des gains financiers et environnementaux importants si on pense notamment aux distances réduites pour le transport du bois.

D'autre part, nous devons augmenter la productivité de nos forêts par l'éducation de nos peuplements forestiers. On se doit d'être plus performant à l'hectare pour produire plus et produire de la qualité. Présentement les forêts québécoises produisent environ 1 mètre cube solide à l'hectare alors qu'en les aménageant intensément on peut

atteindre 4 à 5 mcs/ha. Cependant, pour parvenir à ces objectifs réalistes, nous avons besoin d'outils beaucoup plus performants.

Cette intensification de l'aménagement forestier devrait, pour donner les fruits escomptés, être accompagnée d'une stratégie fiscale adaptée à une productivité accrue.

Pour un développement vraiment durable des régions

Le Syndicat des producteurs de bois de l'Estrie œuvre depuis toujours pour la mise en valeur de la ressource forestière pour le bénéfice des producteurs de la région, mais également pour celui de toute la population ainsi que pour les générations futures. Un aménagement forestier durable saura créer de la richesse dès aujourd'hui et, surtout, pour demain. Il va de soit que les forêts contribuent grandement à la qualité des milieux de vie en région. Mais l'importance de cette contribution dépend grandement de l'intensité et de la façon avec laquelle on aménage les forêts.

L'intensification de l'aménagement des forêts

L'intensification de l'aménagement de la forêt privée est une avenue incontournable si l'on vise une augmentation significative des retombées positives du secteur. Une croissance plus rapide des peuplements forestiers garantirait dans le temps la proximité de la ressource pour les usines de transformation, diminuant par le fait même les coûts de transport. Car la transformation locale des produits de la forêt génère un grand nombre d'emplois pour la région et développe un sentiment de fierté au sein de la population. Plus il y aura de valeur ajoutée sur un produit de la forêt, plus il y aura de gens impliqués dans sa transformation, depuis la culture de l'arbre jusqu'à la commercialisation du produit final.

La réduction des émissions de GES

Au-delà des coûts et des bénéfices sociaux, des considérations environnementales nous amènent à réfléchir aux vertus de la transformation locale. À l'heure où toute émission de gaz à effet de serre (GES) est pointée du doigt, l'effet de la réduction des distances de transport ne peut être ignoré. Évidemment, transporter des produits transformés demande une consommation d'énergie de beaucoup inférieure au transport de matières premières. La proximité des usines de transformation a donc un effet direct sur la quantité d'émission des GES.

La valorisation du « *matériau bois* »

Dans le même ordre d'idées, le bois devrait être valorisé et considéré comme une alternative à des produits ayant un impact beaucoup plus dommageable sur l'environnement. Dans la mesure où la forêt est bien régénérée, la production de matériaux de construction par exemple, agit comme puits de carbone et réduit

l'utilisation de matériaux beaucoup plus énergivores, comme l'acier et le ciment. Pour un pays comme le nôtre, où les forêts sont omniprésentes, très peu de promotion est faite pour vanter les vertus du *matériau bois*. Outre les constructions résidentielles, les nouveaux bâtiments comportent peu de bois dans leur structure. Pourtant, les démonstrations ont été faites que le bois possède toutes les caractéristiques voulues pour un matériau de construction.

La certification forestière

Le Syndicat fait depuis longtemps la promotion de l'aménagement forestier durable et incite les producteurs de la région à adhérer aux principes qui en découlent. Plus récemment, l'organisation s'est engagée sur la voie de la certification forestière. L'obtention de cette reconnaissance qui assure que les bois produits proviennent d'une forêt aménagée de façon durable sera une démonstration additionnelle que les forêts de la région peuvent contribuer à créer de la richesse tout en préservant la pérennité de la ressource. Le maintien de la biodiversité, la prise en compte des intérêts des populations, le respect des différentes lois, le tout dans un processus d'amélioration continue, sont parmi les éléments de la certification forestière. Une telle approche favorise nécessairement le rapprochement avec les communautés et l'acceptation sociale de cette importante activité économique qu'est la foresterie.

Parallèlement, le Syndicat a mis en œuvre il y a près de deux ans son Programme d'entrepreneurs forestiers accrédités. Grâce à l'engagement solennel des entrepreneurs à respecter les saines pratiques d'intervention en forêts privées, aux formations données par le Syndicat aux participants à ce programme et au suivi rigoureux des travaux, le Syndicat s'assure de la crédibilité du programme. Il s'agit d'un mécanisme très intéressant afin de rassurer les propriétaires que l'exploitation de leur lot boisé se fera, d'une part, en fonction de leurs objectifs de mise en valeur de leur boisé et, d'autre part, selon les règles de l'art de la foresterie. Ainsi, un plus grand nombre de propriétaires sont intéressés à mettre en valeur leur forêt. Il s'agit cependant d'un incitatif qui doit s'accompagner d'autres mesures.

Une fiscalité attrayante et stimulante

Les sylviculteurs du Québec doivent obtenir un régime de taxation foncière calqué sur le modèle agricole et adapté à la production forestière.

En regard principalement de la taxation municipale :

- a. Il faut amender la *Loi sur la fiscalité municipale* de façon à obliger les municipalités à appliquer un taux de taxation moindre pour les propriétés forestières à celui appliqué aux autres types de propriétés;
- b. Il faut considérer les revenus de la production forestière dans le modèle de remboursement des taxes foncières tel qu'appliqué en agriculture.

Aujourd'hui en regard des règles de l'évaluation municipale qui considèrent l'arbre comme un immeuble, lorsqu'un producteur fait une plantation d'arbres sur sa propriété, il s'oblige à payer plus de taxes foncières dès l'année suivante. Où est son gain?

Alors, comment faire pour encourager le propriétaire à améliorer son boisé, si c'est pour augmenter un compte de taxe déjà très élevé?

Un véritable statut fiscal, adapté à la production forestière, comparable à celui dont disposent les producteurs agricoles, doit rapidement être reconnu dans une Loi et mis en application dans les plus brefs délais. Il faut aussi que le gouvernement du Québec abolisse, au plus tôt, *la taxe sur les opérations forestières* dont la simple gestion constitue, en soit, un irritant majeur.

Un mot sur la ruralité

Ruralité, subst. fém. Condition des choses et des gens de la campagne; caractère, état de ce qui est rural. *Qu'est-ce que la ruralité? C'est la coutume issue des travaux des champs, de leur ordre et de leur méthode* (L. DAUDET, *Stup.* XIX^e s., 1922, p. 166).

Les sylviculteurs sont des acteurs importants dans leur milieu. À titre d'exemple, la forêt privée par les *Opérations Dignité* et la mise en place des groupements forestiers a fortement contribué à sauver les communautés du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie dans les années 1970.

De par leurs travaux d'aménagement forestier, les sylviculteurs en plus de générer des investissements très importants dans leur communauté, engendrent des retombés de plusieurs de centaines de dollars pour chaque mètre cube de bois produit et mis en marché.

De nouvelles niches sont à se développer dans notre région. L'exemple de la coopérative de solidarité *la Clé des champs* de Saint-Camille qui travaille au développement des produits forestiers non ligneux tels que les champignons forestiers, plantes médicinales, if du Canada, introduction de l'ail des bois etc. en collaboration étroite avec les producteurs forestiers de leur territoire en est un exemple éloquent. Ces nouvelles approches complémentaires à la récolte du bois sont appelées à voir le jour à un rythme important.

5. Conclusion

Nous vous remercions de bien vouloir considérer le présent mémoire qui, nous le croyons sincèrement, vise essentiellement à bonifier votre réflexion sur l'avenir de notre agriculture et de notre agroalimentaire et ce, pour le bien-être des producteurs de bois ainsi que des communautés qui en dépendent.

En terminant, ce dont les sylviculteurs ont besoin c'est d'une politique forestière de la forêt privée qui fixerait le cadre et les conditions de l'exercice de la profession, qui considérerait la mise en place d'une fiscalité forestière adaptée, la prise en compte du droit de produire et d'une aide à la mise en valeur.